

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-06-066

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY

Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Baptiste PAIN

Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Madame Marie-Noëlle SURAUD suppléante de Monsieur Jacky RAUD

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Sylviane DORNAT (excusée) – Éliane TRAIN (excusée) – Isabelle COSSON (excusée) – Lina BESNIER
Martine BOUTET – Ghislaine GOT (excusée)

Messieurs Jacky RAUD (excusé) – Jean MOUTARDE (excusé) – Michel LALAIZON (excusé) – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ (excusé) – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON
François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

08 décembre 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

08 décembre 2025

Publication (affichage) ou notification du :

16 décembre 2025



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11,

Vu la délibération n° CS 2025-02-007 du 10 février 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Considérant la nécessité de prévoir les restes à réaliser du logiciel des ressources humaines,

Considérant la nécessité de prévoir les charges à rattacher au chapitre 011,

Considérant la nécessité de mettre les 20% du montant de l'imprévision relatif à l'UVE de Paillé en fonctionnement,

Considérant le report d'un achat de véhicule de collecte robotisé d'occasion sur l'année 2026,

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser les modifications ci-après :

- Au chapitre 23 (Immobilisations en cours), une diminution des crédits de 5 814€,
- Au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles), une augmentation des crédits de 5 814€ correspondant aux restes à réaliser du logiciel des Ressources Humaines,
- Aux chapitres 021 et 023 et au chapitre 23, une diminution des crédits de 300 000 € afin d'augmenter les crédits au chapitre 011 (Charges à caractère général) afin de prévoir les charges à rattacher 2025,
- Aux chapitres 021 et 023 et au chapitre 23, une diminution de crédits de 980 000 € afin d'augmenter les crédits au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) afin d'intégrer les 20 % du montant de l'imprévision relatif à l'UVE de Paillé,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement				
D-611-7213 : Contrats de prestations de services	-	300 000,00 €	-	-
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	-	300 000,00 €	-	-
D-023-7213 : Virement à la section d'investissement	1 280 000,00 €	-	-	-
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 280 000,00 €	-	-	-
D-65888-7213 : Autres charges diverses de gestion courante	-	980 000,00 €	-	-
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	-	980 000,00 €	-	-
Total section de fonctionnement	1 280 000,00 €	1 280 000,00 €	-	-



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'investissement				
R-021-7213 : Virement à la section de fonctionnement	-	-	1 280 000,00 €	-
TOTAL R 021 : Virement à la section de fonctionnement	-	-	1 280 000,00 €	-
D-2051-10-7213 : Matériel Informatique	-	5 814,00 €	-	-
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	-	5 814,00 €	-	-
D-2313-13-7213 : Bâtiments	1 285 814,00 €	-	-	-
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	1 285 814,00 €	-	-	-
Total section d'investissement	1 285 814,00 €	5 814,00 €	1 280 000,00 €	-
Total Général	-1 280 000,00 €		-1 280 000,00 €	

Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
18 membres présents, 18 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise toutes les décisions modificatives ci-dessus explicitées,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 16 décembre 2025

Le Président,
Jean GORIOUX

Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

Autres signatures
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

